



COLLECTIF 24

Droit d'Accès à l'Information

The Right to Ask ... The Right to Know



F. 92/19.930

BIAC : 33003855501-95 (USD)

Renforcement du plaidoyer pour la promotion du droit d'accès à l'information en RDC

RAPPORT NARRATIF PROJET 5816

Avec l'appui financier de



OSISA

Open Society Initiative
for Southern Africa

2016



I. GENERAL INTRODUCTION

a. Contexte d'exécution du projet

La RDC est en effervescence démocratique suite à l'impasse électorale. Cette effervescence est traduite par une demande croissante pour le changement dans la gestion des affaires publiques et par l'exigence de transparence et de bonne gouvernance. Les années 2015 et 2016 devraient être des années électorales. En dépit des différents calendriers publiés par la CENI, aucune élection n'a été organisée.

Au cœur de tout, la question d'accès à l'information se pose. La population ne connaît pas les politiques publiques; les droits fondamentaux qui sont les corollaires du droit d'accès à l'information tels que la liberté d'expression et d'opinion ne sont pas garantis.

De plus en plus, les acteurs politiques, économiques et sociaux reconnaissent la nécessité pour la population d'avoir accès à l'information pour la citoyenneté responsable afin d'éviter les malheureux événements connus par la RDC, telles que la révision de la loi électorale qui avait entraîné entre 12 et 40 décès entre 19 et 21 janvier 2015, selon le gouvernement et les ONG de droits de l'homme.

bref, le projet s'exécute dans un contexte où l'attention des acteurs politiques est plus tournée vers les élections. Le social des populations n'est pas pris en compte. Le budget de l'Etat est réduit. Le contexte électoral expose les défenseurs du droit d'accès à l'information car la question électorale y est liée. Parler de l'accès à l'information et élection risquerait d'être non productif pour un plaidoyer qui demande à ce que les politiques puissent voter et promulguer la loi d'accès à l'information.

b. But du projet

De contribuer à la promotion et à la protection du droit d'accès à l'information comme élément déclencheur pour la gouvernance démocratique en RDC.

c. Objectifs du projet

1. Poursuivre le plaidoyer pour le vote, l'adoption et la promulgation de la loi d'accès à l'information ;
2. Amener les acteurs à utiliser le droit d'accès à l'information pour améliorer la transparence et la redevabilité;
3. Amener le gouvernement à promouvoir des mécanismes de diffusion proactive de l'information ;
4. Renforcer la mise en réseau avec d'autres acteurs de la société civile au niveau régional et international.

d. Activités prévues

Act. 1 : Production et publication de matériel de plaidoyer (dépliants, brochures, etc.);

Act. 2 : Appui à la sensibilisation et à la mobilisation des parties prenantes par les TIC (SMS-info);

Act. 3: Organisation de 10 émissions télévisées ; 10 émissions de radio et écrire et publier 10 articles dans les journaux ;

Act. 4 : Organisation des rencontres de plaidoyer et lobbying avec les parlementaires, les membres du gouvernement et les partenaires clés ;

Act. 5 : Organisation des formations à la base et accompagnement des acteurs dans la formulation et suivi des demandes en information;

Act. 6 : Organisation d'un Colloque National sur l'accès à l'information;

Act. 7 : Appui de deux membres du staff du collectif 24 à participer à diverses réunions stratégiques au niveau régional et international.

e. Résultats attendus

- Le vote du projet de loi sur l'accès à l'information du Parlement ;
- Les acteurs ont vu leurs connaissances renforcées et formulent certaines demandes d'accès à l'information ;
- Le plaidoyer est renforcé par la sensibilisation des nouveaux acteurs

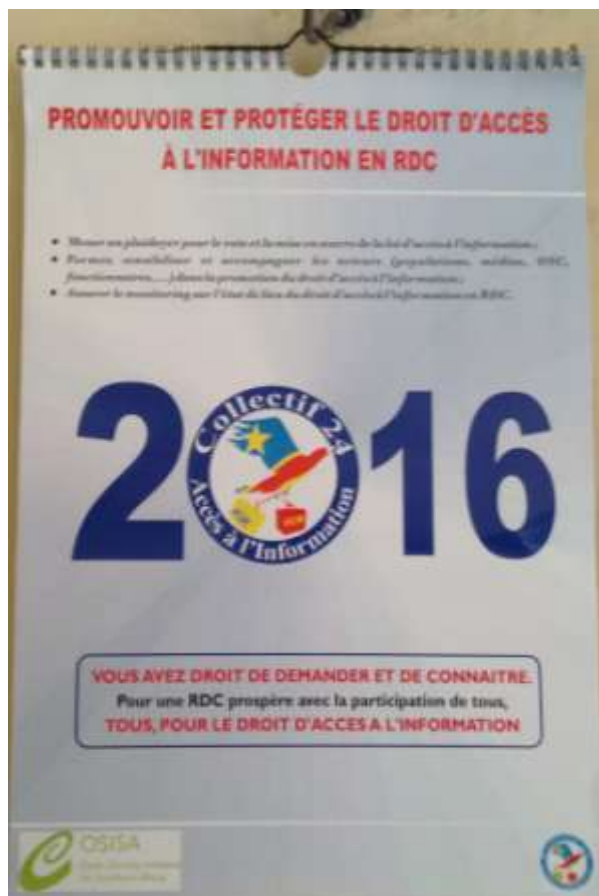
II. LES ACTIVITES REALISEES EN FONCTION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Objectif spécifique 1 : Poursuivre le plaidoyer pour le vote, l'adoption et la promulgation de la loi d'accès à l'information

ACTIVITES REALISEES

1. Production et publication de matériel de plaidoyer (dépliants, brochures, etc.)

1000 exemplaires d'un manuel sur la "Transparence et l'Ouverture" incluant la base juridique du droit d'accès à l'information en RDC. Ce document sera distribué aux députés nationaux lors de la session de mars comme outil de travail. Les calendriers de bureau (70) et de murs (30) sont produits avec les messages et l'extrait des articles de la loi relative à l'accès à l'information.



2. Appui à la sensibilisation et à la mobilisation des parties prenantes par les TIC (SMS-info)

Pour atteindre plus d'un citoyen, nous avons voulu dans un premier temps signer un partenariat pour une messagerie professionnelle avec Vodacom.

Faute de consensus, nous avons élaboré un répertoire groupé des numéros de téléphone groupé en fonction de chaque société de communication : Airtel, Vodacom, Organce, Tigo et Africell.

Du fait que chaque compagnie donne la possibilité d'activation des sms, nous avons exploité cette opportunité pour activer à chaque instant et envoyer les sms de sensibilisation selon la cible. Trois mille deux cent huit sms ont été envoyé selon le tableau suivant :

Cible	Réseau					Total
	Airtel	Vodacom	Orange	Tigo	Africell	
Sénateurs	57	78				135
Députés	158	68				226
OSC	350	389	287	277	58	1361
POPULATION	125	157	301	287	351	1221
TOTAL	690	692	588	564	409	2943

3. Organisation de 10 émissions télévisées ; 10 émissions de radio et écrire et publier 10 articles dans les journaux



Plus de 10 dix émissions télévisées et radio ont été organisées et diffuser dans la plupart des chaines nationales.



Les émissions ont porté sur les différents sujets, par exemple : l'explication du droit d'accès à l'information, le droit d'accès à l'information et le développement durable, le droit d'accès à l'information et la transparence dans la gestion des finances publiques, le processus électoral, la redevabilité et la responsabilisation sociale, l'identification des abonnés des sociétés de communication, les caméras de surveillance ...



Emission Ngonga Ebeti TV



Emission à RTCE

L'identification des abonnés des sociétés de communication est une bonne chose, mais la pratique, en exigeant la carte d'électeur, permet de conduire, passeport, viole les droits fondamentaux des mineurs en RDC: droit à la communication, droit à la liberté d'expression, droit d'accès à l'information, ...



Emission à la Radio Top Congo



RTCE

D'autres émissions ont été organisées à plusieurs reprises à RTVS1, Kin 24, Info Lingala, Journal de la Ville, RTNC... Un article a été écrit et publié sur l'accès à l'information et l'environnement.

4. Organisation des rencontres de plaidoyer et lobbying avec les parlementaires, les membres du gouvernement et les partenaires clés

Plusieurs rencontres avec les membres du Cabinet du Ministre de la Communication et Médias, y compris les Conseillers du Premier Ministre et du Président de la République. ces échanges ont permis à ce que lorsque le Sénat a envoyé la proposition de loi au Gouvernement pour que celui-ci donne son avis favorable.



Certaines rencontres ont eu lieu avec le Cabinet du Président du Sénat. A cet effet, une lettre de demande d'accès à l'information a été formulée pour que le bureau programme la proposition de loi à la session de mars. Au début de la session de septembre, bien que budgétaire, un mémorandum a été adressé au Président du Sénat, qui a aussi tôt programmé la loi, l'a envoyé à la commission socio culturelle et a été votée puis renvoyée à l'Assemblée Nationale pour une seconde lecture. (voir mémorandum en annexe).

En plus, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le sénateur Moise NYARUNGABO soit chez lui à la maison, soit au Palais du peuple ou dans les restaurants.

Lors de l'adoption de la loi au Sénat, le Collectif 24 a été accrédité comme expert. L'équipe de plaidoyer était mobilisée pour éclairer les honorables sénateurs au niveau de la commission socio culturelle du sénat. Les membres du Collectif ont été également mobilisés lors des plénières afin de suivre le débat et orienter le plaidoyer.

Objectif spécifique 2 : Amener les acteurs à utiliser le droit d'accès à l'information pour améliorer la transparence et la redevabilité

ACTIVITES REALISEES

5. Organisation des formations à la base et accompagnement des acteurs dans la formulation et suivi des demandes en information

Un manuel de formation sur le droit d'accès à l'information pour la société civile et les membres de l'administration publique a été rédigé et produit en 100 exemplaires.

A cet effet, quatre (4) formations ont été organisées durant deux (2) jours chacune à l'intention des membres respectivement de :

- Nouvelle Société Civile du Congo, NSCC



- Union de la Presse Congolaise, UNPC



- Agir pour les Elections Transparentes et Apaisées, AETA



- Commune de la Muya et Bipemba à Mbuji Mayi.



Plus de 80 personnes ont vu leurs capacités renforcées. Sept (7) besoins en information ont été formulés :

N°	Besoins en information	Demandeur	Cible (destinataire de la demande)
1.	Rapport de construction de 1000 écoles et l'application de la gratuité en	NSCC	Ministre de l'EPSI
2.	Plan d'implantation des écoles publiques dans la commune de Ngaba	NSCC	Ministre de l'EPSI
3.	Raisons qui empêchent la publication d'un calendrier global des élections	AETA	CENI
4.	Montant décaissé pour la CENI	AETA	Vice Premier Ministre, Ministre du Budget
5.	Document de répartition des fonds alloués à la presse	UNPC	Ministre de la Communication et médias ; La Cour des Comptes
6.	Nomenclature des taxes assorties des prix	OSC Mbuji Mayi	Bourgmestre de Bipemba
7.	Programme d'adduction d'eau potable	OSC Mbuji Mayi	Regideso commune de la Muya

6. Appui d'une rencontre d'échange d'expérience au niveau régional par l'organisation d'un colloque sur le droit d'accès à l'information.

Le Colloque sur l'accès à l'information a été organisé (voir les actes du colloque en annexe). L'état de l'accès à l'information en RDC est connu au niveau régional ; Acteurs de la société civile au niveau de la région et le monde prend en charge le processus visant à promouvoir le droit d'accès à l'information en RDC.



Objectif spécifique 3 : Renforcer la mise en réseau avec d'autres acteurs de la société civile au niveau régional et international.

ACTIVITES REALISEES

Nous n'avons pas eu l'occasion de faire le déplacement pour échanger avec les autres. Quelques opportunités se présentent en 2016 qui vont permettre cet échange. Il s'agit entre autre :

- la rencontre régionale en Ouganda du 3 au 4 mars;
- Au mois de mai, le forum sur Internet à Genève et aux USA;
- L'année 2016 est l'année de la célébration des 250 ans du droit d'accès à l'information en Suède;
- La célébration de la journée mondiale sur la liberté de la presse à Helsinki, Finlande du 2 au 4 mai 2016 avec comme thème : "Access to Information and Fundamental Freedoms: This Is Your Right!"
- ...

a. Résultats obtenus

- La proposition de loi relative sur l'accès à l'information a été votée par le Sénat, puis renvoyée à l'Assemblée Nationale pour une seconde lecture. L'Assemblée Nationale après la plénière, l'a envoyée à la commission socio culturelle qui pourra l'analyser à la session de mars 2016



- C24 s'est doté des outils pour la sensibilisation et formation sur l'accès à l'information
- Le droit d'accès à l'information est connu par la quasi des acteurs
- Plus de 80 % des émissions de radio et de TV organisées
- Les acteurs de la société civile comprennent le lien entre le droit d'accès à l'information et d'autres droits de l'homme
- Collectif 24 mobilise d'autres bailleurs de fonds comme Internews RDC et USA, ODAC, US Embassy,
- Informations de la RDC sur le droit d'accès à l'information sont diffuser par d'autres organisations dans le monde. (voir : <http://www.freedominfo.org/2015/10/dr-congo-approves-legislation-on-ati/>, www.foinet.org, www.freedominfo.org, www.africafoicentre.org)

b. Indicateurs de succès

Indicateurs de succès

- La stratégie de plaidoyer mis en place;
- L'engagement de l'équipe de plaidoyer ;
- Appropriation du Sénateur qui a endossé la proposition de loi ;
- La qualité de matériel avec les messages produits ;
- Le nombre d'émissions radio télévisées organisées ;
- La réceptivité du Président du Sénat et l'ouverture des membres de la commission socio culturelle du Sénat;
- Les outils produits ont servi de documents de référence aux Sénateurs dans les travaux de la Commission Socio Culturelle

III. EFFET/IMPACT DE LA SUBVENTION SUR LE TRAVAIL ET LE DEVELOPEMNT DE L'ORGANISATION

a. Visibilité

Collectif 24 a vu son leadership reconnu et accepté par tous commune unique organisation de promotion du droit d'accès à l'information en RDC.

Le projet a renforcé la visibilité du Collectif 24 qui a confirmé son leadership en matière de la promotion et protection du droit d'accès à l'information en RDC. Le rapport de la commission socio culturelle du Sénat exprime à juste titre la place qu'occupe actuellement le Collectif 24. Au niveau International, le Collectif 24 est reconnu comme seul organisation qui travail sur la question d'accès à l'information. Voir freedom house, Foinet, Sunght Lith, ...

Les activités de ce projet ont permis au Collectif 24 de raffiner son partenariat avec Internews pour la promotion du droit d'accès à l'information par l'amélioration de la gouvernance de l'Internet et la liberté d'expression en ligne.

b. Renforcement des politiques publiques et plaidoyer

Si la proposition de loi relative à l'accès à l'information avait pris du temps sans une discussion dans une chambre du Parlement, parce que le Collectif 24 n'avait jamais reçu les fonds directs pour ces actions. Avec le financement direct d'OSISA, le Collectif 24 a réussi à amener les parlementaires à mettre des dispositions qui garantissent le droit d'accès à l'information dans quelques lois spécifiques et à faire voter la loi relative à l'accès à l'information dans la chambre haute du Parlement. La stratégie et technique de plaidoyer du Collectif 24 sont actuellement voulu par d'autres pays qui mènent le même plaidoyer.

c. Développement de coalition, travail de réseautage

Le Collectif 24 a vu ses membres augmentés de 24 à 50. Le réseau s'est renforcé en province.

En plus, le Collectif 24 est actuellement membre d'AFIC (plate forme africain d'accès à l'information) et FOInet (plate forme mondiale d'accès à l'information). Il est également membre de l'OIDP (Observatoire International de la Démocratie Participative).

IV. AUTRES ACTIVITES REALISEES GRACE ET PENDANT LA DUREE DE LA SUBVENTION

- Internews RDC.

Pendant la durée du projet, Internews RDC a pu contribué dans l'organisation du Collecoque National sur le droit d'accès à l'information.



- Internews USA sur les médias en ligne et l'Internet
Nous avons signé un mall grant avec Internews Washigton pour la promotion des médias en ligne. A cet effet, un draft de loi sur les médias en ligne a été rédigé puis incorporé dans la loi sur la liberté de la presse.
- Ambassade des USA. L'ambassade a cofinancé l'organisation d'un atelier sur l'Internet et médias en ligne.

V. OPPORTUNITES A CAPITALISER

- La poursuite du processus de loi relative à l'accès à l'information à l'Assemblée Nationale ;
- Présence d'Internews
- L'intérêt de plusieurs bailleurs comme : Ambassade des USA, DFID, PROFIT CONGO, ...
- L'année 2016 étant électorale, la liberté d'expression et la gouvernance de l'Internet sont des sujets liés à l'accès à l'information qui intéressent plus d'un partenaire comme la radio nederland.
- L'accès à l'information est au cœur du processus électoral transparent
- La reconnaissance par l'UNESCO de la journée du 28 septembre comme journée internationale du droit d'accès à l'information et invite les Etat à développer un programme qui défini les mécanismes clairs de promotion du droit à l'information dans chaque Etat.
- l'année 2016 est celle de la célébration des 250 ans du droit d'accès à l'information depuis que la Suède s'est doté de la première loi au monde sur l'accès à l'information.

VI. QUELQUES FAIBLESSES A CORRIGER

- Activités centrées dans la ville de Kinshasa. Moins d'activités à l'intérieur du pays ;
- Le cadre de travail n'est pas propice : un local dans un endroit souvent sans électricité ;
- Insuffisance du personnel dynamique

VII. DIFFICULTES RENCONTREES

- L'organisation de certaines activités est liées à l'agenda politique des parlementaires ;
- Le manque d'électricité dans le bureau ne permet pas un travail permanent
- Le bureau n'est pas équipé

VIII. LECONS A TIRER

- Le plaidoyer n'a pas de temps, il s'adapte à n'importe quelle circonstance.
- La majorité a compris que l'accès à l'information est un droit de l'homme fondamental. Aujourd'hui, la vraie défense des droits de l'homme passe par la promotion et la protection du droit d'accès à l'information.
- Pour une meilleur application de la loi d'accès à l'information, il est important de créer les mécanismes appropriés comme la création d'un site de demande en information.
- l'accès à l'information est au cœur de la gouvernance et des droits de l'homme. il est important de faire les études sectorielles en rapport avec l'accès à l'information.
- dans un plaidoyer, il est bon de développer les relations inter personnelles, se faire amis afin de renforcer la confiance avec les décideurs.